



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit janvier deux mil vingt-trois à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CORDILLOT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRÉSENTS : (17) Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, GAUTROIS, STETTLER, ARNOULD, TURHAN, LEGRON, VAHER, BINON, ARAULT, TERRINHA BERRY, BRODE, LOMBARDO.

ABSENTS EXCUSÉS : (2) Mrs FARHAOUI (pouvoir à M. CORDILLOT), AGACHE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PICQ.

Début de séance : 18 h.

Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Monsieur PICQ se porte candidat.

Monsieur le Maire propose Monsieur PICQ à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Monsieur PICQ est secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires. Aucun commentaire, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 2023 28FEV 01 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la convention

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2023 28FEV 02 : RETRAIT DÉLIBÉRATION D'AUTORISATION OUVERTURE DE CRÉDITS DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Suite à la demande de la Préfecture, décide de retirer la délibération N° 2023JANV 13 du 18 janvier 2023.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2023 28FEV 03 : AUTORISATION OUVERTURE DE CRÉDITS DÉPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2022 soit 123 123, 72 € (au chapitre 20, 21 et 23).

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2023 28FEV 04 : DROITS SUR BIEN VACANTS SANS MAÎTRE ZONE NATURA 2000 – DÉLÉGATION À LA CAGS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de renoncer à ses droits sur les biens sans maître au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais sur les parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000.

VOTE : Pour à l'unanimité.

ÉCHANGES AUTOUR DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023.

Monsieur le Maire,

Présente longuement et avec détails, les éléments financiers concernant Saint-Martin du Tertre et la comparaison avec les Communes membres de la Communauté de Communes du Grand Sénonais.

Expose les grandes lignes budgétaires pour la préparation du Budget Primitif 2023 (projets de travaux et autres dépenses, prévisions de recettes – subventions, etc...).

Le budget est en cours d'élaboration, le Compte de Gestion est en attente. Il donnera des chiffres précis.

La municipalité a la volonté de ne pas accroître la pression fiscale, c'est-à-dire de ne pas augmenter les taux d'imposition d'autant que les bases seront réévaluées par l'Etat.

Un certain nombre de contraintes financières s'accroissent notamment avec l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Une volonté d'augmenter l'investissement avec des priorités, en rapport aux recettes d'investissement.

Dépenses obligatoires : les emprunts qui doivent nécessairement être remboursés.

Depuis l'arrivée de ce conseil, le déficit accumulé de la section d'investissement a été fortement résorbé.

Priorités de dépenses d'investissements en 2023 :

- 1) Poursuivre la mise en œuvre de la sécurisation de la Route de Nailly,
- 2) Engagement de la rénovation de la salle des fêtes à partir de la mi-mars,
- 3) Remplacement de la chaudière de l'école maternelle devenue obsolète et énergivore,
- 4) Etude du système de chauffage de la Mairie partiellement en panne.

La volonté de contenir les dépenses de fonctionnement et de ne pas augmenter la pression fiscale des Martinots reste la priorité de l'équipe municipale.

Les élus sont invités à formuler leurs remarques et suggestions. Ils sont donc informés des grandes lignes budgétaires et la commission des finances se réunira prochainement pour élaborer le Budget Primitif 2023 qui sera présenté au Conseil Municipal de mars 2023.

Levée de la séance à 19h35.



Le secrétaire de séance,

Alain PICQ